



Commissaires aux comptes

- Florent DELAVERGNE
- Stéphane REMAUD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

- = -

ASSOCIATION LA SALAMANDRE
Siège social : 2, Avenue de Royan
79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

ASSOCIATION LA SALAMANDRE

Siège social : 2, AVENUE DE ROYAN - 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

. = .

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019



Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Salamandre relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12/06/2020 sur la base des éléments disponible à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits, nous nous sommes assurés, que la dotation de fonctionnement correspondait bien à la notification du département des deux sèvres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

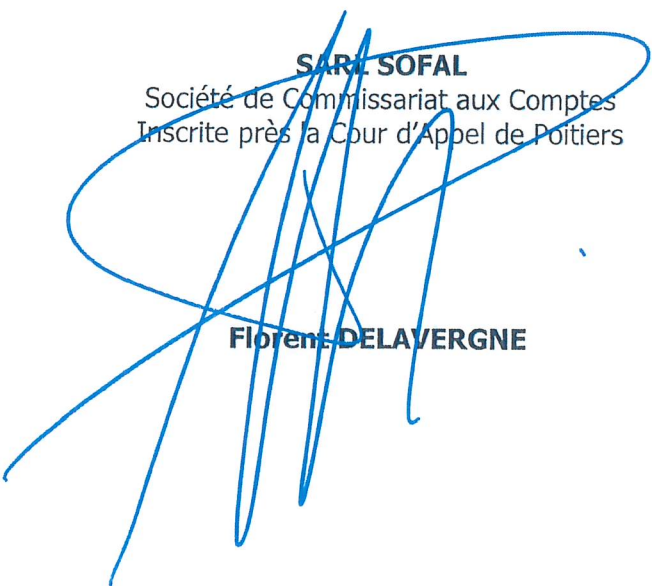
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche Sur Yon
Le 12 Juin 2020



SARL SOFAL
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers

Florent DELAVERGNE

BILAN ET ANNEXE
AU
31 décembre 2019

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 029	2 029		
Immobilisations corporelles	358 376	270 926	87 450	76 163
Immobilisations financières	1 511		1 511	1 786
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	361 917	272 955	88 962	77 949
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 601		2 601	2 601
Autres	54 248		54 248	69 029
Valeurs mobilières de placement	184 473		184 473	128 388
Disponibilités (autres que caisse)	286 516		286 516	328 418
Caisse	177		177	104
TOTAL ACTIF CIRCULANT	528 014		528 014	528 541
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 917		1 917	4 660
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	1 917		1 917	4 660
TOTAL GENERAL	891 848	272 955	618 893	611 150
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	60 835	61 229
Ecart de réévaluation		
Réserves	271 449	253 061
Résultat de l'exercice	14 652	28 050
Report à nouveau	7 227	7 227
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	354 163	349 567
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	28 444	18 388
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	382 607	367 955
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	104	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	87 529	93 716
Autres	148 654	149 479
TOTAL DETTES	236 286	243 195
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	618 893	611 150
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	236 286	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	104	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits de Fonctionnement						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Dotations et produits de la tarification	1 212 163	100,00	1 199 058	100,00	13 104	1,09
Prestations de services						
Produits des activités annexes						
Sous Total des Produits	1 212 163	100,00	1 199 058	100,00	13 104	1,09
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge	36 978	3,05	35 318	2,95	1 659	4,70
Autres produits	1 424	0,12	876	0,07	548	62,57
Sous Total des Autres Produits	38 402	3,17	36 194	3,02	2 208	6,10
Legs						
Collectes						
Cotisations						
Quote-part subventions renouvelables						
Sous Total des Produits Divers						
Report des ressources non utilisés						
Produits de Fonctionnement	1 250 565	103,17	1 235 252	103,02	15 312	1,24
Charges de Fonctionnement						
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés	85 251	7,03	83 387	6,95	1 864	2,23
Services extérieurs	111 982	9,24	104 014	8,67	7 967	7,66
Autres services extérieurs	65 445	5,40	75 327	6,28	-9 882	-13,12
Total des charges externes	262 678	21,67	262 728	21,91	-51	-0,02
Impôts et taxes & versements assimilés	54 527	4,50	56 183	4,69	-1 656	-2,95
Rémunérations du personnel	646 380	53,32	620 368	51,74	26 011	4,19
Charges sociales et fiscales	240 933	19,88	249 215	20,78	-8 282	-3,32
Amortissements et provisions	22 082	1,82	20 347	1,70	1 735	8,53
Autres charges	6 170	0,51	4 928	0,41	1 243	25,21
Total des autres charges	970 092	80,03	951 042	79,32	19 051	2,00
Engagements à réaliser						
Charges de fonctionnement	1 232 770	101,70	1 213 770	101,23	19 000	1,57
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	17 794	1,47	21 482	1,79	-3 688	-17,17
Produits financiers	2 343	0,19	2 805	0,23	-462	-16,46
Charges financières						
Résultat financier	2 343	0,19	2 805	0,23	-462	-16,46
Opérations faites en commun						
RESULTAT COURANT	20 137	1,66	24 287	2,03	-4 150	-17,09
Produits exceptionnels	1 979	0,16	4 639	0,39	-2 660	-57,34
Charges exceptionnelles	7 464	0,62	876	0,07	6 589	752,48
Résultat exceptionnel	-5 485	-0,45	3 763	0,31	-9 248	-245,78

SOFAL

 Société de Commissariat aux Comptes
 Rue Nicolas Baudin - CS 60696
 85017 LA ROCHE SUR YON ced.

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
(+) Reprise excédent antérieur						
(-) Participation des salariés						
(-) Impôts sur les excédents						
(-) Reprise déficit antérieur						
Sous total des autres éléments						
Produits en Nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en Nature						
Total des produits en nature						
Charges en Nature						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations						
Personnel bénévole						
Total des charges en nature						
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	14 652	1,21	28 050	2,34	-13 398	-47,76

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA SALAMANDRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 618 893 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 652 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/06/2020 par le Conseil d'administration de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 61096
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1. Fonds associatifs sans droit de reprise

Les fonds associatifs sont constitués des excédents propres à la Salamandre.

2. Affectation du résultat de 2017

Le résultat des comptes associatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élevait à + 12 099.72 €.

Le résultat des comptes administratifs pour l'exercice 2017 s'élevait à + 18 388.14 €.

Le résultat administratif 2017 retenu par le Conseil Départemental s'élève à 18 388.14 € et n'intègre pas de corrections.

Le résultat 2017 ainsi déterminé est affecté comme suit :

- 9 700.00 € en réserve d'investissement

- 8 688.14 € en réserve pour charges d'amortissement

La différence entre l'excédent 2017 des comptes associatifs et celui des comptes administratifs est affectée aux fonds associatifs sans droit de reprise pour - 6 288.42 €.

3. Résultat administratif 2018 en instance d'affectation : 28 443.99 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 029			2 029
Immobilisations corporelles	332 586	33 755	7 964	358 376
Immobilisations financières	1 786	405	520	1 511
Total	336 402	34 160	8 484	361 917
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 029			2 029
Immobilisations corporelles	256 423	22 082	7 579	270 926
Immobilisations financières				
Total	258 452	22 082	7 579	272 955
ACTIF NET				88 962

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 755	405	34 160
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 755	405	34 160
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 964	520	8 484
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 964	520	8 484

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 029			2 029
Immobilisations incorporelles	2 029			2 029
- Terrains	56 819	341		57 160
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 100	5 094	415	67 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	90 236	7 409		97 645
- Matériel de transport	20 106	7 514		27 621
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 161	1 724	7 164	20 721
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	256 423	22 082	7 579	270 926
ACTIF IMMOBILISE	258 452	22 082	7 579	272 955

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 59 820 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 054		1 054
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 601	2 601	
Autres	54 248	54 248	
Charges constatées d'avance	1 917	1 917	
Total	59 820	58 766	1 054
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTAB	2 601
DIVERS PDTS A RECEVOIR	21 980
INTERETS COURUS A RECEV.	217
Total	24 798

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 236 286 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	104	104		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 529	87 529		
Dettes fiscales et sociales	129 269	129 269		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 385	19 385		
Produits constatés d'avance				
Total	236 286	236 286		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	77 696
DETTES PROV.CONG.A PAYER	46 958
PERSO AUT.CHARG A PAYER	4 045
CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER	22 029
ORG.SOC.AUTR.CHARG A PAYE	2 331
Total	153 059

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	1 917		
Total	1 917		

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 73 772 euros